

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2009

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil neuf, le mardi seize juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 10 juin 2009, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absent : Néant

Désignation du secrétaire de séance : Bernard RAYMOND est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 19 mai 2009 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Nanteau-sur-Essonne

Madame le Maire informe l'assemblée que l'AFR de Nanteau-sur-Essonne, constituée en 1951 a, lors de sa séance du 29 avril 2009, prononcé sa dissolution.

Dans un courrier du 8 juin 2009 adressé à Madame le Maire, l'AFR de Nanteau-sur-Essonne demande que le conseil municipal se prononce sur la reprise de l'actif et du passif de l'association foncière, ainsi que de ses biens fonciers, cette condition étant indispensable pour pouvoir prononcer définitivement sa dissolution.

Madame le Maire donne la parole à son Président, Claude Caillou, invité de circonstance, qui expose les motifs de cette dissolution :

L'AFR de Nanteau-sur-Essonne signale que toutes les opérations de remembrement sont achevées, les travaux connexes au remembrement (déplacements de chemins, reboisements, enfouissement d'une ligne téléphonique,...) ont été entièrement réalisés et que les dettes sont remboursées. Le maintien de l'association ne se justifie donc plus.

Par cette dissolution, les chemins créés sont rétrocédés à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le solde de l'AFR figurant au compte administratif 2008, soit 213.27 €, ainsi que tout l'actif et le passif.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires afin de régler cette affaire.

Une copie de cette délibération sera transmise au Président de l'AFR de Nanteau-sur-Essonne pour suite à donner.

Travaux de voirie

Après présentation détaillée, par André LE BRAS, des nouveaux devis reçus de 5 entreprises :

Le conseil municipal abroge les délibérations des 21 avril et 19 mai 2009 prises auparavant sur les travaux de voirie, et, après en avoir délibéré, fait le choix de retenir l'entreprise LALY de Puisseaux (45) pour réaliser les travaux suivants durant l'été 2009 :

- le point à temps de la rue de Boisminard pour un montant de 7 927, 40 € HT
- l'arrachage de racines et la réfection de chaussée rue de Saint Agnan pour un montant de 1 550.85 € HT

- le point à temps et le gravillonnage (émulsion monocouche) de la rue Saint Agnan pour un montant de 6 331.90 € HT
- le point à temps et le gravillonnage (émulsion monocouche) de la rue du Clos Corbin pour un montant de 17 347.10 € HT.

Ce nouveau choix est justifié par la meilleure qualité des prestations proposées et les bonnes références de l'entreprise.

Le point à temps de la rue de la Grange aux Dîmes sera réalisé en 2010 pour raison budgétaire.

Menuiseries de la salle polyvalente

Alain LE PAPE présente les devis de trois des quatre entreprises consultées, l'une d'elles n'ayant pas répondu. Il s'agit des entreprises Gobois, Citron et FPV.

L'objet de ces devis est le remplacement des portes et fenêtres de l'ancienne salle de classe par des menuiseries isolantes.

Pour des raisons de mise en sécurité, les portes doivent être remplacées aussi vite que possible. Le Conseil autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande d'aide au financement auprès du Parc National Régional du Gâtinais français pour cette opération.

Le choix de l'entreprise est reporté au prochain conseil car les trois devis actuels proposent des options très différentes quant aux types de vitrages (isolation thermique et phonique et surtout anti-effraction). D'ici là, Alain LE PAPE se renseignera sur les normes réglementaires concernant les vitrages pour un « E.R.P. » (Etablissement Recevant du Public) et demandera une harmonisation des devis.

Le remplacement des fenêtres fera l'objet d'une seconde opération afin de bénéficier au mieux des aides du PNRGf.

Modification contrat rural

Faisant suite au courrier du 19 juin dernier reçu du Conseil Régional d'Ile-de-France et concernant le dossier du contrat rural, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il faut apporter une modification à la 3^{ème} opération, et prendre une nouvelle délibération.

Mme Helen HENDERSON expose au conseil municipal que le contrat rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants :

1) Création d'un nouveau bâtiment pour les services techniques	pour	203 844 € HT
2) Réhabilitation de la salle polyvalente	pour	91 340 € HT
3) <i>Conversion des anciens locaux techniques en salle des associations</i>	pour	55 461 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 350 645 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, abroge les délibérations précédentes des 27 mai 2008 et 31 mars 2009, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur Alain LE PAPE et Madame Helen HENDERSON et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le conseil municipal s'engage :

- à ne pas recevoir d'autres subventions que celles attendues au titre du présent contrat et à financer les dépassements éventuels.
- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à ne pas dépasser 80 % de subventions publiques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux, au taux de 45 % pour la Région et de 35 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 300 000 € pour un montant plafonné à 300 000 €.

Le conseil municipal désigne Monsieur Christophe N'GUYEN VAN pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

Questions diverses

Madame le Maire :

- Transmet au conseil municipal les remerciements des Jeunes Sapeurs Pompiers de la Chapelle la Reine pour la subvention qui leur a été accordée par la commune.
- Informe le conseil d'une réunion du SPANC du PNRGf à Buno-Bonnevaux le 1^{er} juillet à 18 h.
- Annonce une journée « sécurité Santé » à Noisy sur Ecole le 27 juin de 10 h à 17 h.
- Confirme que l'opération « sécurité vacances » de la gendarmerie est reconduite, une information sera diffusée aux habitants de la commune.
- Indique que nous avons 8 190,33 euros au titre du fonds de péréquation de la taxe professionnelle.
- Informe que le PNRGf nous accorde une subvention de 10 000 € pour l'éclairage public à Villetard.
- Informe que, dans le cadre de l'enquête publique concernant la nouvelle station d'épuration de Malesherbes, le SIARCE, après que nous l'ayons sollicité, a fait part de ses observations sur ce projet.
- Annonce qu'une enquête publique sur le plan régional d'élimination des déchets ménagers est ouverte. Le dossier est consultable à la préfecture de Melun.
- Aborde le sujet de l'intercommunalité en résumant le contenu des réunions de l'Amicale des Maires du Canton dont c'était l'objet. Le regroupement des communes en communauté de communes sera très probablement obligatoire à une date qui n'est pas encore fixée (des personnes bien informées parlent de 2011), c'est pourquoi l'Amicale des maires du canton travaille sur une proposition à présenter au préfet.

André LE BRAS informe que l'arrêté portant acceptation de la commune de Boulancourt au SIGEGAS est paru et que le service du contrôle de légalité de la sous-préfecture demande des modifications des statuts du SIGEGAS.

- Il informe également que le SIGEGAS étudiera les possibilités de subventions pour l'installation de prises de connexion à internet dans les classes, si elles s'avèrent nécessaire pour la mise en place du plan de numérisation des écoles rurales.

Alain LE PAPE mentionne une réunion qui s'est tenue avec M. BALLEREAULT, responsable de l'Agence Routière Territoriale, qui gère la RD 63a, pour un éventuel contrat triennal de voirie qui permettrait d'apporter une solution au problème de l'écoulement des eaux pluviales le long de la départementale dans la traversée de Villetard. Un rendez-vous est pris avec le cabinet Focal, bureau d'étude Voirie, pour avancer sur cette question.

- Il signale qu'à la dernière réunion de la commission énergie du PNRGf notre dossier de demande de subvention pour l'isolation de la toiture de la mairie a été étudié et accepté. A cette même commission, plusieurs dossiers intéressants sur l'éclairage public avec différents opérateurs à consulter. Les nouvelles lampes à LED ont été évoquées, la commune de Villiers en Bière fait réaliser l'illumination de son église par CEGELEC avec des projecteurs à LED.

Martine LE FLOC'H propose un formulaire pour inviter les enfants à une journée gratuite à la base de Buthiers. Ce texte est accepté et sera distribué dans la semaine.

Marie-Jeanne TESSIER qui a assisté à une réunion du PRNGf informe que des subventions à 80 % pourraient être accordées pour les projets suivants : armoire anti-feu pour protéger les documents communaux, réfection du mur de la mare dite « la Fosse » de Boisminard, ajout de noms manquants sur le monument aux morts. Ces trois points seront étudiés.

- Elle nous informe que le Ministère de la Culture et le PNRGf demandent aux communes de lister tous les éléments intéressants du patrimoine public et privé sur leur territoire, en vue de l'étude qui sera réalisée par le « service de l'inventaire du patrimoine culturel de Conseil Régional d'Île de France ».

La séance est levée à 23 h 15 h – Date de la prochaine séance : mardi 21 juillet 2009

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Bernard RAYMOND
Le Secrétaire